

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE  
SEANCE MARDI 17 DECEMBRE 2024**

**CONSEILLERS MUNICIPAUX :**  
EN EXERCICE : 15  
PRÉSENTS : 12  
Procurations : 2  
Absente : 1

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

**Présents :** BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL-BEILLA Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

**Présentes par procuration :** GOEURY Béatrice à PANTEL-BEILLA Emilie, SOULIER Anne à TREBUCHON Géraldine

**Absente :** Madame DOMEIZEL Emilie

**Secrétaire de séance :** Madame CONSTANT Sandrine

## **7 - OBJET : RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que trois agents recenseurs ont été recrutés pour assurer les opérations de recensement de la population 2025 qui se décomposent ainsi :

- Deux demi-journées de formation (le lundi 6 janvier et le lundi 13 janvier 2025) ;
- Une tournée de reconnaissance permettant de déposer la lettre aux habitants dans les boîtes aux lettres et d'identifier l'ensemble des logements (Du 6 janvier au 14 janvier 2025) ;
- Le recensement de la population a lieu du 16 janvier au 15 février 2025 : les agents recensent au minimum 330 logements et 350 personnes selon leur secteur.

Il convient de fixer le montant de la rémunération qui leur sera octroyée, la dotation forfaitaire de recensement allouée à la Commune étant de 2 759 € environ.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer cette rémunération comme suit :

- 1 300 € brut par agent recenseur ;
- +100 € brut si district clôturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE la rémunération des agents recenseurs à 1 300 € brut + 100 € brut si district clôturé ;
- DECIDE d'inscrire les crédits au BP 2025
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents utiles à ce dossier.

Le Maire,

Samuel Soulier

